

INTERVENTION de Flore Munck

Rapports 13, 15 et 16

Commission permanente du Conseil Départemental – 1er juin 2026

Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens sur les rapports 13, 15 et 16, qui nous invitent à nous interroger sur une réalité que nous ne pouvons plus nous contenter d'observer : celle de collèges publics en grande difficulté, qui peinent à accéder aux soutiens que le Département leur a pourtant votés.

Sur les rapports 13 et 16, nous tenons à souligner avec force l'importance de maintenir les aides aux collèges publics. Ces établissements traversent, et je pense que nous le constatons dans nos collèges, de grande difficulté . Les personnels de direction — chefs d'établissement, adjoints, secrétaires — font face à une instabilité chronique : turn-over important, sous-effectifs récurrents, charge administrative croissante. Ce sont des équipes épuisées, souvent en grande souffrance professionnelle, qui n'ont tout simplement plus le temps de monter des dossiers de demande de subvention.

Or, année après année, nous constatons une baisse de la consommation des crédits alloués. Une enveloppe non consommée n'est pas un signe d'absence de besoin : c'est le signe que les collèges n'ont pas les moyens humains d'y accéder. Les besoins sont là, documentés, criants — mais les portes restent fermées faute de temps et de ressources pour les pousser.

C'est pourquoi le rôle du Département ne peut pas se résumer à voter des budgets et à enregistrer, impuissant, leur sous-utilisation. Nous avons une responsabilité d'accompagnement. Cela signifie aller vers les établissements, simplifier les démarches, mettre à disposition des interlocuteurs dédiés capables d'aider les équipes à monter leurs dossiers.

Nous demandons donc qu'un travail d'analyse sérieux soit engagé pour comprendre les causes réelles de cette sous-consommation, et qu'un plan d'accompagnement concret soit proposé à l'ensemble des collèges du département. Ce travail est urgent. Les élèves ne peuvent pas attendre.

C'est précisément à l'aune de ces besoins non satisfaits que nous devons examiner le rapport 15 et le renouvellement du partenariat avec l'Institut Louis Germain. Car il y a là une contradiction que nous ne pouvons pas taire : comment justifier le versement de 40 000 € à une structure qui bénéficie à 195 collégiens seulement, issus de 8 collèges, quand dans ce même hémicycle on nous demande d'accepter des coupes budgétaires dans des politiques publiques s'adressant au plus grand nombre ?

Nous avons déjà, en 2024 et lors des années précédentes, fait part de notre désaccord vis-à-vis de l'idéologie portée par ce type de partenariat. Sous le vernis des « tutorats d'excellence », c'est en réalité un tri organisé qui s'opère : entre les élèves « qui méritent », « qui ont d'excellents résultats » et « qui veulent aller vite », selon les propres mots du Directeur de cet établissement — et les autres. Ce n'est pas là une vision que nous partageons. Pour nous, une politique éducative ambitieuse pour les Val-de-Marnais·es doit viser à rendre l'éducation accessible à tous·tes et permettre l'émancipation de chacun·e sans distinction d'origine, de lieu de résidence ou de condition sociale.

Par ailleurs, aucun bilan ni aucune évaluation de l'utilisation des subventions versées à cet établissement n'a été porté à notre connaissance. Or, d'après nos informations, les comptes de cette structure seraient très excédentaires : rien qu'en 2023, l'Institut Louis Germain aurait dégagé un bénéfice de 247 205 €. On est en droit de se demander à quoi bon prévoir une subvention aussi importante pour alimenter une structure déjà excédentaire, au bénéfice d'un nombre restreint d'élèves.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer que cet établissement a été financé dès sa création par la fondation Kairós, qui milite pour la privatisation de l'école publique, et qu'il bénéficie aujourd'hui du soutien de la fondation CMA CGM, connue pour diffuser des idées allant à l'encontre de l'école publique, pilier de la République et expression du principe d'égalité. Cela est d'autant plus contradictoire que lors de notre dernière séance, nous votions à l'unanimité un vœu s'opposant au projet de carte scolaire 2026 et exigeons des moyens supplémentaires pour l'école publique dans notre département.

C'est pourquoi, plutôt que de renouveler ce partenariat, nous proposons que ces crédits soient réorientés vers le financement d'activités directement dans les collèges publics de notre territoire — là où les besoins sont les plus grands, là où les équipes sont à bout, là où les élèves attendent un soutien concret et universel.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur les rapports 13 et 16 — non par désintérêt, mais parce que nous attendons un engagement réel du Département à accompagner les collèges et à analyser sérieusement les causes de la sous-consommation des crédits. Nous voterons contre le rapport 15, considérant que la priorité doit être donnée au soutien direct et universel à l'ensemble des élèves de nos collèges publics.

Je vous remercie.